



## Conseil Municipal

Du  
**16/09/2015**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois  
à 20 heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **08/09/2015**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance  
**Jean-Pierre  
POUGET**

**DELIBERATION N°  
20**

**DOSSIER  
REFERENCE**

Déposée le /  
/ 2015  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2015  
A la porte de la Mairie

Annexes :

## REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

### COMMUNE DE VILLEPAROIS

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \*

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 16 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS:** Mesdames BAGUET Nathalie, BOHN Christelle, Messieurs BAUGEY Florimond, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard, DUARTE-SERRA Jean

**ETAIENT EXCUSEES OU  
ABSENTES :**

VINCENT Marie-Thérèse  
WAII Mariam  
BOURGEOIS Michel

Pouvoir donné à :

Bruno MICHEL

### **Travaux pour adaptation des locaux communaux pour l'accessibilité des personnes handicapées**

\*\*\*

#### **Rapporteur: Le Maire**

Concernant l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées, la loi de 2005 a été revue. Jusqu'au 01/01/2015 tous les ERP devaient être accessibles. Une nouvelle loi du 05/08/2015 a ratifié l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP

Il y a lieu de déposer pour le 25 septembre 2015 à la préfecture un Ad'AP, c'est-à-dire un agenda d'accessibilité programmé pour la mairie et la chapelle.

Nous avons demandé l'intervention de Mr Baulu de la DDT pour un diagnostic des travaux à réaliser pour que les bâtiments communaux soient conformes à la loi.

Il en résulte qu'il faut réaliser :

Pour la salle du conseil :

- Changer la porte
- Installer une boucle magnétique

Pour le coin cuisine et les toilettes :

- Changer le WC et le lavabo
- Démolir la cloison et réfection de l'ensemble

Dans la cour :

- Réaliser une place de parking avec pose d'un panneau
- Marquage au sol pour les aveugles ou les personnes malvoyantes

#### **Le secrétariat est conforme ainsi que l'éclairage extérieur**

La Chapelle :

- Poser un socle en aluminium devant les marches pour permettre l'accès aux fauteuils.

La totalité de ses travaux représente, d'après les devis demandés, une somme totale de 5818.68 €

Accusé de réception en préfecture  
070-217005594-20150916-2015-20-DE  
Date de réception préfecture : 21/09/2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- De mettre en place un agenda pour réaliser la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées pour la mairie et la chapelle. (travaux à réaliser entre 2016 et 2018)
- D'autoriser le Maire à demander les subventions pour réaliser ces travaux
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Bruno MICHEL



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le

Accusé de réception en préfecture  
070-217005594-20150916-2015-20-DE  
Date de réception préfecture : 21/09/2015